DLP-5-6-80584073

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Regisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 172 du 3 JUIN 1980
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

VIGNE

MILDIOU et BLACK-ROT

Des taches consécutives aux pluies du 20 au 23 pourraient amener des sorties de taches actuellement dans les zones chaudes des Charentes. Les pluies de la fin Mai pourraient aussi être contaminatrices et le temps chaud amènera une apparition très rapide de foyers. Signaler rapidement toute sortie de tache : le concours restant ouvert dans la plupart des zones (voir bulletin précédent).

Rappelons qu'un traitement généralisé a été conseillé , le terminer rapidement si il n'a pas encore été effectué.

TORDEUSES de la GRAPPE

Les attaques de première génération sont souvent peu dangereuses et d'importance très inégale selon les zones. Ne réaliser des traitements qu'en cas d'attaque réellement constatée : observation des "glomérules" ou "toiles" dûes aux premières chenilles.

CEREALES

ROUILLE JAUNE

La maladie a continué sa progression et on trouve maintenant des foyers dans l'ensemble de la région, Charente y compris. Se reporter à nos précédents bulletins pour le choix des produits. Passé un délai d'une dizaine de jours après floraison, on estime que la lutte doit être arrêtée, ce qui est déjà le cas sur Talent dans les zones les plus précoces de Charente-Maritime et Plaine de Niort; par contre, les zones tardives de Vienne , Nord Deux-Sèvres et Nord Charente sont encore exposées à des dégâts sérieux, surtout sur variétés tardives.

OIDIUM

Attention, des attaques sur épis sont signalées. Traiter avec un produit spécifique si nécessaire.

PUCERONS-CECIDOMYIES

Les pucerons restent peu abondants et en général, aucun traitement n'est justifié. Par contre, la plus grande vigilance est recommandée vis-à-vis des cécidomyies dans les zones tardives déjà infestées en 1978 et 1979. Les conditions météorologiques sont devenues beaucoup plus favorables depuis le 2 Juin et une observation des parcelles le soir est indispensable pour évaluer les risques. En cas de nécessité, traiter de préférence avec un produit à base de fenitrothion (500 g/ha) sauf si des pucerons sont présents, auquel cas seul le Serk à 2 l. de produit/ha peut être utilisé en raison des risques vis-à-vis des abeilles.

TABAC

MILDIOU

La maladie n'a pas encore été décelée dans la région, mais le 23 Mai, une attaque sur semis avait été signalée dans la région de Bergerac, ce qui doit inciter à la plus grande prudence. Les mesures préventives doivent être parfaitement respectées.

1/ Sur semis :
poursuivre les traitements jusqu'à destruction du semis même si les prélèvements sont terminés.

P406

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : P. JOURNET

2/ Sur plantation : Les plants, qui ont dû recevoir un traitement avant prélèvement, devront être traités une première fois dès que la reprise est assurée.

Nous rappelons que toute attaque doit être signalée dès sa découverte.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE

Dans les zones de production moyennement précoces, les premières éclosions devraient avoir lieu vers le 10 Juin. Prévoir un premier traitement vers cette date qui sera confirmée dans notre prochain bulletin.

TAVELURE des POMMIERS et des POIRIERS

Le traitement conseillé vers le 22-23 Mai arrive en fin d'efficacité du fait de la croissance végétative, et devra être renouvelé. Lorsque les pluies de la fin Mai ont justifié une application ces derniers jours, la protection est évidemment suffisante.

Adjoindre un anti-oïdium à la bouillie.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE du POIREAU

Sur cultures de poireau porte-graines de la Charente-Maritime, réaliser un premier traitement dès réception du bulletin.

Sur cultures de poireau de consommation attendre le 10-12 Juin pour intervenir dans les zones les plus chaudes. Des précisions seront données dans notre prochain bulletin.

Les produits utilisables ont été indiqués dans notre bulletin n° 168 du 8 Mai .

DORYPHORES de la POMME de TERRE

Les premiers vols ont été observés dans les secteurs chauds des Charentes et des pontes ont été déposées. Nous rappelons que la lutte contre cet insecte est obligatoire. Les traitements devront être réalisés sur des larves jeunes de la grosseur approximative d'un grain de blé, en traitement de rattrapage sur des larves âgées, il est conseillé d'utiliser plutôt des pyréthrinoïdes de synthèse : decamethrine à 0,75 g/hl (Decis) ou fenvalérate à 5 g/hl (Sumicidin).

MOUCHE de l'ASPERGE

Ce ravageur est extrêmement dangereux sur les aspergeraies en voie d'établissement (3 premières années). Les conditions de températures devenant actuellement très favorables à l'activité de ponte, il est conseillé de soigner la protection insecticide. En principe, le programme de protection comporte 3 traitements aux stades suivants :

- A-B lorsque la plupart des turions sont sortis de 2 à 10 cm au-dessus du sol
- C lorsque les turions mesurent 30-35 cm (en "torche")
- D lorsque les ramifications sont épanouies

Les produits utilisables sont les suivants : diazinon à 30 g/hl (Basudine 20), diméthoate à 50 g/hl, (nombreuses spécialités), formothion à 50 g/hl (Anthio-fort).

DIVERS

OIDIUM des ROSIERS

Le temps est très favorable à cette maladie et la protection doit être bien assurée actuellement. Parmi les différents produits homologués, préférer ceux à base de triforine (Saprol, Funginex) également actifs contre la maladie des taches noires et la rouille.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 3 Juin 1980 - Précédente Note : BULLETIN N° 171 du 29.5.80

N° Papier de Presse : 535 AD.

UTILISATION des HORMONES pour le DESHERBAGE du MAIS

> La fréquence des dégâts observés en culture a décidé l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.), l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux à rédiger ce texte commun qui précise les conditions d'utilisation de ces produits.

Les hormones sont nécessaires pour le desherbage du maïs. Seules, elles permettent de maîtriser les dicotylédones vivaces : chardons, laiteron, rumex, renouée amphibie, gesse et surtout liserons.

Cependant, l'emploi de ces matières actives n'est pas sans risques pour les cultures de maïs. En effet, lorsque les conditions de leur emploi ne sont pas rigoureusement respectées, elles provoquent des troubles de la croissance et du développement du maïs ayant pour conséquences des dégâts souvent graves (déformation des plantes, des racines; verse à différents stades de végétation...).

TRAITEMENT en PLEINE SURFACE

Etant donné les précautions qui doivent être prises cette pratique doit être limitée au freinage des sorties précoces des chardons et liserons.

On n'aura de garantie de sélectivité satisfaisante qu'aux conditions suivantes :

1°/ Emploi exclusif du 2,4-D sous forme de sels d'amine

Proscrire les produits à base de MCPA ou de piclorame

2°/ Choix d'une dose correcte 300 g de matière active à l'hectare suffisent (par exemple 0,75 litre d'une spécialité commerciale dosée à 400 g/litre).

3°/ Le respect d'un stade correct du maïs . L'application doit être réalisée avant que le maïs n'ait dépassé le stade 4 à 5 feuilles. Dans ce décompte, il ne faut pas oublier la première feuille à bout arrondi. Ce stade est très vite atteint (le maïs a alors une hauteur variable selon le climat de l'année, mais rarement supérieure à 10-11 cm). Dans la pratique, la majeure partie des accidents constatés ont pour origine une intervention à un stade du maïs trop avancé.

-=-=-=-=-=-=-=-

.../...

7407

4°/ Le respect d'un état végétatif et de conditions climatiques correctes.

Ne traiter que les maïs en bon état de végétation, ne présentant pas de dégâts dûs à l'oscinie, soit aux limaces, soit à la grêle.
Ne pas traiter si la température est supérieure à 25°.

Les conditions 3 et 4 sont souvent difficiles à respecter; il faut alors recourir au seul traitement en dirigé.

TRAITEMENT en DIRIGE

Cette technique de traitement consiste à pulvériser les produits herbicides directement sur les mauvaises herbes en évitant tout contact avec le maïs. Elle permet donc l'utilisation de matières activés, même non sélectives de la culture, choisies en fonction de leur efficacité vis-à-vis des mauvaises herbes à détruire.

Dans ces conditions, les hormones qui peuvent être employées sont:

- Le 2,4-D sels d'amine pour détruire les liserons et les chardons. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare.

- L'Association de 2,4-D et 2,4,5-T ou le 2,4,5-T seul pour détruire les ronces et les gesses tubéreuses. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare.

- Le 2,4,5-TP ou fenoprop pour détruire les prèles et les renouées amphibies. Les doses d'emploi sont respectivement de 750 à 1000g et 1000 g à 1200 g de matière active par hectare.

Pour réaliser un traitement dirigé dans les meilleures conditions, il faut :

- disposer d'un matériel adapté. La pulvérisation doit s'effectuer sous les feuilles du maïs. Pour cela, le pulvérisateur doit être équipé de pendillards portant les buses à leur extrémité. L'utilisation d'un matériel spécialisé (type Herbinet) assure le maximum de sécurité.

- modifier les conditions de pulvérisation. Pour limiter les risques de projections sur le feuillage, il est nécessaire de traiter à faible pression (1 Kg/cm2) avec des grosses gouttes et un minimum de brouillard. Les buses miroir sont alors les mieux adaptées.

- intervenir lorsque le maïs mesure de 40 à 60 cm de hauteur, de préférence avant la formation des racines coronaires. Par ailleurs, il vaut mieux, avec les hormones, ne pas traiter par temps chaud (température supérieure à 22-25°C) ni en présence de vent trop fort.

-=-=-=-=-=-=-=-=-